



POLICY 17-3

YOUNG CITIZENS FOUNDATION SCHOLARSHIP AWARD

Last revision: January 2016

1. The fundamental purpose and goal of The Young Citizens Foundation is to assist young Canadians to grow and mature as committed, knowledgeable and contributing Canadian citizens.
2. The Foundation pursues this objective by assisting young Canadians to join or participate in qualified citizenship development programs operated by nationally recognized organizations that provide life-learning experiences and opportunities for young persons, which significantly influence and benefit their development and education as caring Canadian citizens.
3. The Foundation recognizes the outstanding success achieved by the Royal Canadian Army Cadets in fostering the citizenship development of Young Canadians and instilling in them a foundation for leadership and executive skills. As such, the Foundation wishes to support the Cadet Program by providing a University/College entrance scholarship award of up to \$5,000 each year to a deserving Cadet from each of the three Cadets elements (Sea, Army and Air Cadets) which commenced following completion of the 2014-15 school year.
4. The award is known as "The Young Citizens Foundation Scholarship Award". One of the Foundation's goals is to promote the Army Cadet Program, and encourage young Canadians to join the Army Cadets, and to enable worthy cadets to pursue a post-secondary education, to realize their potential and to become leaders in Canadian business, politics and the professions

SELECTION

5. The Army Cadet League of Canada (ACLC) will select a deserving Cadet recipient from applications from cadets who are in the final year of, or have completed high school, and who have applied or intend to apply for acceptance to an accredited qualifying post-secondary education institution in Canada.

POLITIQUE 17-3

BOURSE D'ÉTUDES DE LA FONDATION DES JEUNES CITOYENS

Revision: janvier 2016

1. L'objectif et le but fondamentaux de la Fondation des jeunes citoyens est d'aider des jeunes Canadiens à grandir et à évoluer en tant que Citoyens canadiens engagés, informés et actifs
2. La Fondation poursuit cet objectif en aidant les jeunes Canadiens à se joindre ou à participer à des programmes de développement de la citoyenneté dirigés par des organisations reconnues à l'échelle nationale qui offrent à ces jeunes des expériences et des occasions d'apprentissage de la vie qui contribuent à leur développement et à leur éducation comme citoyens responsables.
3. La fondation reconnaît les succès sans précédent obtenu par les Cadets royaux de l'Armée canadienne dans le développement de la citoyenneté des jeunes Canadiens et en inculquant chez eux des valeurs de leadership et d'aptitudes à la gestion. Pour ce faire, la Fondation désire soutenir le Programme des cadets en offrant chaque année une bourse d'entrée à l'université ou au collège d'une valeur maximale de 5000 \$ à un cadet méritant de chacun des trois éléments des cadets (de la Marine, l'Armée et de l'Air), à partir de la fin de l'année scolaire 2014-2015
4. Le prix est connu sous le nom de «°Bourse de la Fondation des jeunes Canadiens ». L'un des buts de la Fondation est de faire la promotion du Programme des cadets de l'Armée, et d'encourager les jeunes Canadiens à se joindre aux cadets de l'Armée, en plus de permettre aux cadets qui le méritent de poursuivre leur éducation postsecondaire, de réaliser leur potentiel et de devenir des leaders dans le monde des affaires, de la politique ou alors comme professionnels.

SÉLECTION

5. La Ligue des cadets de l'Armée du Canada (LCAC) choisira un cadet méritant parmi les demandes des cadets qui sont dans leur dernière année du secondaire ou qui l'ont terminée, et qui ont fait une demande d'admission dans un établissement d'études postsecondaires reconnu, ou qui ont l'intention de le faire.



6. The Award shall represent **“overall outstanding excellence and development as a Cadet and noted achievement as a contributing youth leader.”** The Award may be presented to any Cadet regardless of rank or time in service, but who has clearly demonstrated outstanding dedication to their Army Cadet Corps and as a “caring and responsible leader” also demonstrated the will and ability to assist younger or fellow cadets or other young persons in their community.

DEADLINES AND CONDITIONS

7. The Scholarship Award (of up to \$5,000) may be used **only for tuition fees** in the entrance year. The Award, will consist of a framed scholarship certificate for retention and a “Certificate of Award” document which the student will present to the registrar of the accredited and qualifying post-secondary institution. The Registrar’s Office will then complete and return the document to the Foundation for payment
8. Scholarship applications may be submitted **at any time during an entrance year up to 01 April annually.** Applications may not be carried over into a new entrance year. A new application would be required. A confirmation receipt will be sent to each applicant by email within 5 days after the application is received by the National Office. Selections shall be completed by a national selection committee no later than May 15th annually. The decision of the Selection Committee shall be final. Scholarship winners will have until August 31st of the year following his/her high school graduation year to exercise the scholarship.
9. The scholarship is subject to terms and conditions of “A Partnership Agreement to Provide Scholarships” signed 03 December 2013 between the Foundation and The Army Cadet League of Canada.
10. The selected Cadet will also be required to complete an information form to be returned to the Foundation and will be required to write the Foundation a letter of appreciation for promotional purposes.
11. Applications are submitted using:
- the [electronic form](#) which is automatically forwarded to the National Office of The Army Cadet League of Canada upon completion.

6. Le prix devra représenter **« une excellence et un développement exceptionnels en tant que cadet et des réalisations dignes de mention comme jeune chef de file accompli »**. Le prix peut être présenté à tout cadet quel que soit son grade et son nombre d’années de service qui a clairement démontré du dévouement exceptionnel envers le Corps des cadets de l’Armée, et qui comme leader bienveillant et responsable a démontré la volonté et la capacité d’aider ses collègues cadets plus jeunes, ou les autres jeunes de sa collectivité.

DATES LIMITES ET CONDITIONS

7. La bourse (d’une valeur maximale de 5,000\$) ne peut être utilisée **que pour couvrir les frais de scolarité** de la première année. Le prix consistera en un certificat encadré que l’étudiant pourra présenter au registraire de l’établissement postsecondaire agréé et admissible. Le registraire remplira le document et le renverra à la fondation pour recevoir le paiement.
8. Les demandes de bourses peuvent être présentées à **n’importe quel temps durant la première année jusqu’au 1er avril annuellement.** Les demandes ne peuvent pas être reportées à une nouvelle première année. Une nouvelle demande serait alors requise. Un reçu de confirmation sera envoyé par courriel à tous ceux et celles qui font une demande dans les 5 jours suivant la réception de la demande au Bureau national. Le comité de sélection devra compléter la sélection du/de la gagnant(e) au plus tard le 15 mai annuellement. La décision du Comité de sélection sera définitive. Les gagnant de la bourse auront jusqu’au 31 août de l’année suivant l’année d’obtention de leur diplôme secondaire pour se prévaloir de la bourse.
9. La bourse est soumise aux dispositions de « L’entente de partenariat pour attribuer une bourse » entre la Fondation et la Ligue des cadets de l’Armée du Canada signée le 3 décembre 2013.
10. Le cadet choisi devra également remplir un formulaire de renseignements qui devra être envoyé à la Fondation, en plus de rédiger une lettre de remerciements à la Fondations à des fins promotionnelles.
11. Les demandes sont présentées en remplissant :
- le [formulaire électronique](#) qui est soumis automatiquement au Bureau national de la Ligue des cadets de l’Armée du Canada une fois complété.



A [printable version](#) is also available which can be sent :

- by email to national@armycadetleague.ca
or
- by Canada Post to:
Executive Assistant (YCF Scholarship)
The Army Cadet League of Canada
201-1505 Laperriere Ave
Ottawa, ON, K1Z 7T1

12. For any additional information visit:

the Army Cadet League web site at:
www.armycadetleague.ca

or contact:
Executive Assistant – National Office 1-877 276-9223

or by email: national@armycadetleague.ca

NOTICE

13. The successful recipient shall be notified no later than May 15th annually with subsequent notice to:

- The Young Citizens Foundation
Box 27007 Willow Park PO,
Kelowna, B.C., V1X 7L7
E-mail: info@youngcitizensfoundation.ca
FAX: (250) 491-0520
- The Branch President of the successful Cadet applicant.
- The Cadet Corps Commanding Officer of the successful Cadet applicant.
- DCO – National Cadet and Junior Canadian Rangers Support Group (Natl CJCR Sp Gp) :
National Defence Headquarters
101 Colonel By Drive
Ottawa, ON K1A 0K2
- And any other appropriate media or person identified by either the Army Cadet League of Canada, The Young Citizens Foundation or the Director Cadets and Junior Canadian Rangers.

Il existe aussi [une version du formulaire de demande qui peut être imprimée](#) pour l'envoyée soit :

- Par courrier électronique a
national@armycadetleague.ca
ou
- par la poste a:
Adjointe Executive (Bourse FJC)
La Ligue des cadets de l'Armée du Canada
201-1505 Ave. Laperriere
Ottawa, ON, K1Z 7T1

12. Pour de plus amples renseignements, visitez :

le site Web de la Ligue de cadets à :
www.armycadetleague.ca

Ou communiquez avec
l'adjointe exécutive – Bureau national 1-877 276-9223

Ou par courriel : national@armycadetleague.ca

AVIS

13. Le candidat choisi sera avisé le 15 mai de chaque année ou environ à cette date et un avis sera subséquemment envoyé à :

- a) La Fondation des jeunes citoyens
BP 27007 Willow Park PO
Kelowna, C.-B., V1X 7L7
Courriel : info@youngcitizensfoundation.ca
Télécopie : (250) 491-0520
- b) Le président de la branche du cadet choisi.
- c) Le commandant du corps de cadet du cadet choisi.
- d) Député Commandant – Groupe de soutien national aux Cadets et Rangers junior canadiens
Quartier Général de la Défense Nationale
101 Colonel By Drive
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
- e) Ainsi que tout autre média ou personne nommés par la Ligue des cadets de l'Armée du Canada, la Fondation des jeunes citoyens ou le Directeur – Cadets et Ranges juniors canadiens.